



PROCÈS VERBAL **COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE**

PV 194 CDA/9

RÉUNION DU 18/06/2025 CDA de classement

Présents : Messieurs EL IDRISSE, JOZWIAK, REMOND, OUTHIER, THIOURT, WASSON, GALLY, ES SBITI, DEGAND.

Monsieur DUTHU à partir de 19h30.

Absents excusés : Mesdames LECOEUCE, DEMONCAY (donne pouvoir à Monsieur WASSON), Messieurs ANGELO (donne pouvoir à Monsieur ES SBITI), COLEY

Début de séance 19h00

REMERCIEMENTS

Le président remercie

- Tous les membres de la CDA pour le travail réalisé cette saison.
- M. Cédric JUNG pour le travail réalisé auprès des JAD et le suivi des arbitres assistants district.
- Chaleureusement Toutes les personnes qui ont observé et/ou accompagné nos arbitres.
- Les arbitres qui suite à leurs mails et (ou) courriers arrête l'arbitrage, pour les services rendus.

La CDA souhaite un prompt rétablissement à tous nos arbitres blessés.

INFORMATIONS

M. EL IDRISSE Mourad, Président de la CDA, assistera à la plénière de la CRA en date du samedi 21 juin 2025 sur le site de l'Astragale à Dijon.

Le Président du District de Côte d'Or nomme Mourad EL IDRISSE en tant que Président de la CDA pour la saison 2025/2026. Ce dernier présentera une liste de membres afin que le Comité Directeur valide la composition pour la saison 2025/2026.

L'assemblée générale du district se déroulera le vendredi 27 juin 2025 à 18h30 au Conseil Départemental de la Côte-d'Or à Dijon. Le président de la CDA y assistera et procèdera à la remise des médailles au cours de la soirée.

AFFECTATIONS / CLASSEMENTS

FUTSAL :

Suite aux différentes observations réalisées, WILLEM Adelaïde sera présentée au niveau régional pour la saison 2025/2026.

Monsieur MADY Ylan, arbitre stagiaire du club de Is-Selongey, a validé sa pratique futsal le 14 juin 2025.

AAD :

Pour accéder au niveau régional, deux arbitres assistants district remplissaient les critères requis. Toutefois, seule Madame AWAD a souhaité donner suite à cette opportunité. Monsieur HADDI, quant à lui, a choisi de rester au niveau départemental.

Affectation AAD pour la saison 2025-2026 (sous réserve de nouvelles candidature AAD) :

Messieurs AYOUBI AA, DEDIGON A., GAUTIER S., HADDI H., KABLI M., KHERIBI M., LEPETIT D., RASSE F., RIBEIRO DE OLIVEIRA P., TEIXEIRA S.

JAD :

Concernant nos jeunes arbitres au niveau régional, la CDA 21 dispose de 5 places pour la saison 2025/2026. Après présentation du tableau de classement, les 5 jeunes arbitres les mieux positionnés et répondant à l'ensemble des critères requis pour évoluer au niveau régional sont :

Messieurs BRET Alex, DUPAQUIER Louis, JUNG Hugo, MANTOAN Théo et WASSON Mehdi (par ordre alphabétique).

SENIORS :

Affectation du Groupe D1 pour la saison 2025-2026 :

Messieurs BEUCHOT C. (saison 2024-2025 gelée pour raison médicale), CACCAMO D., DEGAND F., DJIENSI TCHUENTE N. (CR3 en attente des résultats de la CRA de classement), FRANCISCO PW., HENOT V., JUSSEY A., KISSARI H., MOUTARD C., RAVIER R., TAINTURIER F., ZAMBOU J. (si DJIENSI TCHUENTE est reçu arbitre R3, premier ayant droit, en attente des résultats de la CRA de classement)

Affectation du Groupe D2 pour la saison 2025-2026 :

Messieurs BIDAULT P. (arrêt, courrier reçu le 14/04/2025), CORDON L. (saison 2024-2025 gelée pour raison médicale), DUJARDIN N. (saison 2024-2025 gelée raison médicale et arrêt mail du 22/10/2024), EL MJIDI M., GALET T., GROSJEAN F., LAMRIT E., RUSSO C. (saison 2024-2025 gelée pour raison médicale) THIOURT T., THOMAS V., VAILLARD G., ZAMBOU J. (si DJIENSI TCHUENTE CR3 n'est pas reçu arbitre R3, en attente des résultats de la CRA de classement), ZEJNAJ A.

Affectation du Groupe D3 :

Tous les arbitres seniors non mentionnés ci-dessus sont affectés au groupe D3 pour la saison 2025-2026.

Lors des différents votes, Messieurs Frédéric DEGAND et Thierry THIOURT n'ont pas pris part au vote concernant leur propre catégorie, respectivement la D1 et la D2.

Pour la prochaine saison, la CDA se donne le droit d'ajuster au mieux les groupes en fonction des différents renouvellements, mutations, année sabbatique...

REGLEMENT INTERIEUR

Philippe OUTHIER a présenté les différentes modifications du RI pour la saison 2025/2026.

Les membres présents valident à l'unanimité le nouveau RI pour la saison 2025/2026.

Un ultime ajustement sera apporté avant transmission à la CRA pour avis puis au Comité Directeur du District 21 pour validation.

PÔLES

Pole désignations :

Gilles DUTHU : Les arbitres en indisponibilité médicale doivent saisir leurs indisponibilités dans le portail FFF (raison médicale).

Cyrille REMOND : RAS

Futsal :

Frédéric DEGAND : Souhaite que les matchs de futsal ne changent pas de jour et d'horaire au dernier moment, afin de faciliter les désignations surtout lorsque les rencontres se jouent en semaine.

Cours mensuels :

Cédric JOZWIAK : RAS

Formation arbitres club :

Thierry THIOURT : RAS

FIA :

Fabien GALLY : Samedi 14 juin a eu lieu le module 8 au district de côte d'or, 37 arbitres étaient convoqués et 21 ont répondu présents.

Rappel ; la saison prochaine, ce module 8 sera obligatoire pour pouvoir être nommé au comité directeur du district.

Observations :

Philippe OUTHIER : En réflexion pour soumettre des groupes uniques en D1 et en D2 pour la saison prochaine.

Tour de table :

Thierry THIOURT : Demande un renseignement sur un arbitre, une réponse lui a été apportée.

Frédéric WASSON : Absent au stage de rentrée 2025/2026 pour raison professionnelles.

Emmanuel ANGELO : (par message) Un arbitre a été convoqué 3 fois lors des dernières commissions d'appel. Le président prend note et il y aura application du RI si besoin.

Brahim ES SBITI : Demande des nouvelles concernant la suppression des feuilles de frais pour les observations, accompagnements et examens au même titre que les arbitres vus que la désignation est officielle et qu'elle apparaît sur le portail FFF.

Frédéric WASSON a pris note et en parlera au prochain CD.

RAPPEL : Tout arbitre souhaitant bénéficier d'une année sabbatique doit, pour la saison 2025/2026, renouveler sa licence d'arbitre et adresser sa demande écrite au secrétariat du district avant le 1^{er} septembre de la saison en cours.

Fin de séance : 21h30

La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189-190 des règlements généraux de la FFF.

Président : EL IDRISSE Mourad

Secrétaire : ES SBITI Brahim